



**Conseil régional
de l'environnement
de Montréal**

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Présenté à la commission de consultation publique

Novembre 2003

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Recherche et rédaction : Coralie Deny
Robert Perreault

Conseil régional de l'environnement de Montréal
454, avenue Laurier Est
Montréal (Québec)
H2J 1E7

(514) 842-2890
cremtl@cam.org

©2003

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL

Fondé en 1996, le Conseil Régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) a pour mission la protection de l'environnement ainsi que l'amélioration des pratiques et politiques qui l'affectent, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Pour ce faire, le CRE-Montréal regroupe des organisations publiques et privées et des individus, qui adhèrent à sa mission et qui, dans un esprit de concertation et de partenariat, contribuent à la définition et à l'atteinte de ses objectifs.

Le CRE-Montréal, qui regroupe près d'une centaine de membres corporatifs (dont un grand nombre d'éco-quartiers), consacre ses efforts à travailler sur les grands enjeux environnementaux montréalais, notamment la gestion des matières résiduelles. Bien avant l'adoption du projet du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR), le CRE avec d'autres groupes environnementaux ont rencontré à plusieurs reprises les personnes responsables de ce dossier à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin de faire valoir leur points de vue concernant une véritable gestion écologique de nos déchets. Parallèlement à cette démarche, ces organismes ont formé une coalition *Les signataires* du Rebut Global qui a publiquement fait connaître ses positions sur ce PMGMR. Le CRE-Montréal s'est donc notamment exprimé sur ce dossier à travers cette coalition.

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

INTRODUCTION

Avec ses quelque 1,8 millions d'habitants, Montréal est un gros producteur de déchets. À plus grande échelle, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui englobe 63 municipalités, produit quelque 5 millions de tonnes de matières résiduelles par an représentant plus de 50 % de la production totale de déchets du Québec, dont plus de trois millions de tonnes sont envoyées annuellement dans les sites d'enfouissement. Or, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* vise notamment la réduction à la source et la récupération à des fins de réemploi, recyclage et compostage de 60 % des déchets domestiques produits. Pour y parvenir, elle oblige la CMM à établir un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble des municipalités sur son territoire.

Nous sommes donc à un moment important dans l'histoire de la gestion de nos déchets, puisque c'est maintenant que le virage vers une véritable gestion environnementale de nos matières résiduelles peut être pris. Or, les performances environnementales actuelles dans le domaine sont bien faibles, avec notamment une moyenne de 17 % pour le taux de récupération, aucune collecte à grande échelle des matières putrescibles, très peu d'initiatives en termes de réduction à la source, tout cela amenant un gaspillage important de nos ressources et une pollution inquiétante. D'autre part, la quantité de déchets générés ne cesse d'augmenter, ceci conduisant directement à une augmentation du tonnage enfoui puisque les efforts de récupération restent timides.

Pourtant, la situation n'est pas désespérée puisque de nombreuses villes ailleurs au Canada et à l'étranger ont fait la démonstration qu'avec les outils adéquats il était possible d'améliorer drastiquement cette performance sur une période de seulement quelques années. Le PGMR en discussion ici représente l'élément de base indispensable pour que le départ soit donné à des changements notables et rapides de façons de faire et d'habitudes dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Le CRE considère donc comme capital que la CMM se dote d'un PGMR qui puisse faire la preuve de cette volonté.

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Un report de l'échéancier ni justifié ni justifiable

La Politique provinciale est claire : l'atteinte des objectifs doit viser 2008. Bien sûr les délais sont très courts et les défis à relever sont grands. Sans aucune justification, la CMM s'est donnée le droit de repousser ce terme jusqu'en **2013**. Aucune démonstration n'est faite dans le document pour prouver que les objectifs ne peuvent être atteints en 2008 ! Lors d'une séance d'information, la CMM a clairement et simplement répondu négativement à la question : « La CMM a-t-elle évalué combien cela coûterait si on décidait de rencontrer à tout prix les objectifs gouvernementaux en 2008 ? ». Il est inacceptable que les élus représentant 50 % de la population du Québec refusent aussi catégoriquement de respecter la Politique alors que déjà plusieurs MRC ont reçu l'autorisation du ministre de l'environnement pour mettre en oeuvre leur propre PGMR qui dans tous les cas respecte l'échéance de 2008. Même si l'échéance de 2008 oblige à relever plusieurs défis d'envergure, les exemples de grandes villes canadiennes et américaines, d'ailleurs cités en exemples dans le PGMR proposé, démontrent qu'il est tout à fait possible d'atteindre en quelques années des objectifs de récupération comme ceux demandés par la Politique. Par ailleurs, les technologies et les outils existent déjà ; la CMM n'a qu'à s'en inspirer et à les adapter. Le report à 2013 traduit donc de la part des élus de la CMM un non vouloir de s'engager franchement et dès à présent dans la voie du développement durable dans le dossier de la gestion des matières résiduelles.

Un laisser-aller du renouvellement des contrats de collectes des déchets et des matières recyclables

Alors que le rapport fourni par le consultant Dessau Soprin (page 15-2) recommande clairement que la CMM devra « *Réglementer pour empêcher le renouvellement ou l'octroi de contrats de collecte et d'élimination des déchets ultimes qui pourraient entrer en conflit avec la mise en oeuvre des mesures du PMGMR* », le document adopté par la CMM ne retient aucunement cette recommandation et laisse aller le renouvellement des contrats selon le bon vouloir des municipalités. En d'autres mots, ces contrats sont autorisés par la CMM à se renouveler sans limite d'échéance. Or, si les prochains contrats sont signés pour cinq ans (en 2003, 2004, 2005..., dépendamment des dates d'échéances des précédents contrats), comme cela semble être la tendance générale, cela repousse d'autant pour les municipalités concernées la date de mise en place de mesures permettant d'atteindre les objectifs de la Politique. Nous n'aurions plus alors qu'à oublier les objectifs fixés par la Politique pour les cinq, si ce n'est les dix prochaines années.

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Une absence de réglementation municipale

Concernant la promotion des 3RV (RÉDUCTION, RÉEMPLOI, RECYCLAGE et VALORISATION/COMPOSTAGE), le PGMR est rempli de bonnes intentions mais d'aucune obligation pour les municipalités. Alors que le rapport de Dessau Soprin stipule que l'atteinte des objectifs pour les 3RV nécessite l'adoption d'une réglementation municipale adéquate, la CMM a effacé ce volet réglementaire capital dans sa version du PGMR. Pourtant, tel qu'exprimé clairement lors d'une séance d'information (première partie des consultations publiques sur le PGMR), l'expérience montréalaise en la matière a fait ses preuves : en 1999, l'ancienne Ville de Montréal adoptait un règlement qui obligeait la collecte sélective et six mois après, cette dernière voyait son taux augmenter de 36 %. Ce type d'outil réglementaire mérite donc d'être à nouveau utilisé pour faire appliquer le PGMR dans les municipalités.

Des mesures très timides concernant les matières compostables

Quant à nos déchets de table, ils font l'objet de mesures timides dans ce PGMR proposé par la CMM : rien avant 2007 et rien du tout pour les bâtisses de plus de huit logements. Dans ce dernier cas, seul un projet-pilote est prévu sans qu'une suite y soit donnée dans les dix prochaines années. Toronto est actuellement à réaliser un projet-pilote pour ce type de logements précisément. Ne serait-ce pas alors possible de s'en inspirer directement afin d'offrir beaucoup plus rapidement un service de collecte des matières putrescibles aux résidents ? En outre, des exemples ailleurs nous prouvent qu'avec de la volonté, il est possible d'atteindre 60 % de récupération des matières putrescibles (déchets de table et de jardin) assez rapidement. L'annexe au chapitre 1 (à partir de la page 142) du projet de PMGMR en fait état à travers plusieurs fiches synthèses. Pour y arriver, il suffit de s'en donner les moyens. Toronto a entrepris l'implantation de la collecte à trois voies, 170 000 familles bénéficient déjà de ce service. Cette métropole vise la récupération des résidus alimentaires à l'échelle de toute la ville afin d'atteindre un taux global de détournement de l'enfouissement de 60 % dès 2006. Quant à Halifax, en moins de cinq ans la municipalité a réussi à atteindre un taux de récupération de 58 % grâce notamment à l'entrée en vigueur d'un règlement qui interdit l'enfouissement des matières putrescibles. En effet, d'après madame Françoise Forcier représentant la CMM lors de la séance du 15 octobre dernier, le bannissement de l'enfouissement des matières organiques est l'élément déterminant pour parvenir à atteindre un tel taux. Or, la mise en place d'un tel règlement ne figure absolument pas dans le PMGMR.

Des mesures de réduction à la source très floues

Le document ne contient que très peu d'initiatives de réduction à la source ; si peu, qu'elles se retrouvent jumelées à celles visant le réemploi. De plus, les propositions relatives aux politiques d'achat et d'octroi de contrats (pages 41 et 42) font davantage référence à des actions favorables au réemploi et au recyclage qu'à la réduction à la source. Le rôle que les paliers gouvernementaux supérieurs doivent assumer n'est qu'effleuré dans le PMGMR, ce qui semble laisser transparaître le peu de volonté de la CMM d'utiliser son pouvoir politique pour faire des pressions à ce niveau. Par ailleurs, l'évaluation des besoins en enfouissement jusqu'en 2030 traduit bien le manque de vision véritablement progressive sur le plan environnemental. D'une part, cette estimation est établie sur la quantité atteinte en 2013 avec un taux de croissance de production de matières résiduelles de 1,8 %, ce qui correspond à celui observé dans les années 1990 dans la région de Montréal. Cela voudrait-il dire que pendant près d'une trentaine d'années les mesures de réduction à la source auront aucun impact positif sur la génération de matières résiduelles ? On peut s'interroger alors notamment sur l'efficacité des campagnes de sensibilisation que la CMM dit vouloir mettre en place. D'autre part, les graphiques de l'annexe au chapitre 4 montrent que l'extrapolation à 2024 de la récupération est basée sur un taux de récupération global stagnant à l'objectif de 60 % fixée par la Politique pour 2008. Ne peut-on penser que les efforts pour réduire à la source, les nouvelles technologies de recyclage, l'acceptation grandissante par la population du tri pour la troisième voie, les démarches des ressourceries pour trouver de nouveaux débouchés pour le réemploi, la mise en place d'une nouvelle législation provinciale et fédérale favorable aux 3RV, pour ne citer que ces points, ne pourront pas faire que, une fois le 60 % atteint, il soit ensuite dépassé ? La vision pessimiste qui ressort du Plan est plutôt décourageante quand on s'attendrait d'un tel document qu'il fasse preuve d'innovation et d'un esprit proactif dans ce domaine.

Pas de proposition concrète de sites d'enfouissement potentiels sur le territoire de la CMM

Sur le plan de l'enfouissement, le PMGMR demeure dans l'expectative : soit on conserve l'usage des mégasites (tous à l'extérieur de la CMM sauf celui de Lachenaie) où l'on jette encore actuellement pêle-mêle les déchets ultimes, les matières réemployables, recyclables et compostables ainsi que les résidus dangereux ; soit on ouvre d'autres sites sur le territoire de la CMM. Mais où ? Une question qui n'a pas du tout été abordée dans le projet de PMGMR. Aucun site potentiel n'y est identifié. Or, il est aisé de penser que si des lieux potentiels avaient été nommés, le débat aurait déjà été lancé sur cette question au sein de la population avoisinante (phénomène « pas dans ma cour » légitime oblige !) et des groupes environnementaux. Pourtant, ce débat devra être fait et le PMGMR est l'endroit pour l'amorcer si l'on veut que la question de la régionalisation de l'enfouissement soit véritablement incluse dans le Plan tel que stipulé par la Politique.

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

D'autre part, il apparaît difficile d'établir les besoins en sites d'enfouissement sans tenir compte des autres secteurs. En effet, les quantités de matières résiduelles produites par les secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) et de la construction, rénovation et démolition (CRD) représentent environ 66 % de la totalité de la production de déchets de la CMM. De plus, les taux de récupération atteints dans de nombreux cas sont très loin des objectifs visés par la Politique. À titre d'exemple, sur près de 700 000 tonnes produites par les restaurants (page 69 du rapport final de Chamard et Associés Inc.), à peine 2 % sont récupérées. Les sites d'enfouissement reçoivent les déchets de tous les secteurs. Occulter une part importante de ce qui y rentre donne une vision erronée des réels besoins dans ce domaine.

Finalement, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) autorisait le 3 octobre 2003 l'utilisation d'une superficie supplémentaire de 65 hectares à des fins non agricoles pour l'agrandissement du dépotoir de Sainte-Sophie, lequel reçoit 24 % des matières éliminées par la CMM. Or, dans cette même décision, il est explicitement fait état des représentations favorables faites par la CMM en faveur de l'agrandissement du site demandé par Intersan. Le Comité exécutif de la CMM a fait des représentations en ce sens dans une correspondance datée du 21 août 2003. Dans cette correspondance la CMM prend position en soulignant que cet agrandissement est d'intérêt métropolitain. De par cette attitude de la CMM, avant même que la version finale du PGMR soit adoptée, on peut s'interroger sur la volonté réelle des élus de la CMM de prendre les moyens nécessaires pour se conformer à la Politique québécoise. En effet, le nombre et l'importance des sites d'enfouissement sont au cœur des enjeux liés à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise en termes de réduction, réemploi, recyclage et compostage des matières résiduelles puisque l'enfouissement de nos déchets, encore aujourd'hui moins coûteux que ces alternatives, ne peut être considéré pour l'atteinte des objectifs de la Politique.

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

CONCLUSION

La gestion des matières résiduelles représente un enjeu environnemental et social de grande envergure, tout le monde en convient mais les actions pour améliorer de façon notoire cette gestion sont aujourd'hui encore bien trop timides. Le PMGMR proposé, qui représentera l'élément de base sur lequel s'appuieront les municipalités pour prendre des mesures dans ce domaine, poursuit dans cette tendance bien trop timide pour faire prendre à notre société un véritable virage vert à nos matières résiduelles. Ce qui transparaît à la lecture de ce document c'est que la CMM opte pour le *statu quo* et non pour un engagement à adopter une véritable gestion écologique pour nos déchets rétrograde qui mettrait l'accent sur la réduction à la source, sur la réutilisation, le recyclage et le compostage, l'élimination n'étant que l'option ultime à utiliser.

La CMM part d'un taux de récupération de 17 % pour ses déchets domestiques ; il reste un bon bout de chemin à parcourir, alors il faut commencer dès maintenant en posant des gestes assez importants pour qu'ils renversent rapidement la tendance actuelle qui favorise outrageusement l'enfouissement. Bien sûr tout le monde et tous les domaines d'activité de notre société doivent faire leur part : municipalités et citoyens, industries, commerces, institutions, secteur de la construction, rénovation et démolition, ainsi que les autres paliers de gouvernement (Québec et Ottawa). Mais le partage des responsabilités ne doit pas donner le droit de relancer la balle aux autres joueurs pour se décharger de ses propres responsabilités. Malheureusement, du côté de la CMM, c'est ce que le PGMR semble traduire.

CONSÉQUEMMENT, LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL EST D'AVIS QUE LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOIT :

- 1- Revenir à l'échéance de 2008 telle que fixée par la Politique**
- 2- Ne permettre le renouvellement ou l'octroi de contrat de collecte des déchets et des matières recyclables que pour une durée maximale de un à trois ans ; ou obliger l'insertion d'une clause dans le contrat permettant sa révision au bout de un, deux ou trois ans dans le cas d'un contrat plus long**
- 3- Obliger les 63 municipalités à adopter des règlements obligeant notamment la collecte des matières recyclables et compostables, et par là même interdire l'enfouissement des matières putrescibles**
- 4- Faire de réelles démarches auprès du gouvernement québécois pour que les lois 102 et 130 soient rapidement appliquées via l'entrée en vigueur de règlements**
- 5- Mettre en place de véritables partenariats avec les organismes, tels que les ressourceries, qui travaillent à récupérer à des fins de réemploi et de recyclage**
- 6- Proposer des sites d'enfouissement potentiels sur son territoire**